

Belliveau, Sébastien

De : MacKnight, Aisling (HC/SC) <aisling.macknight@canada.ca>
Envoyé : 26 mai 2020 11 h 02
À : Belliveau, Sébastien
Cc : Khalil, Samantha
Objet : RE : Numéros d'approbation de SC – 20 mai
Pièces jointes : MDEL numbers May 26.docx

Et voilà! Fraîchement sorti de la presse.

Aisling MacKnight
613-327-2803

De : Belliveau, Sébastien <Sebastien.Belliveau@pmo-cpm.gc.ca>
Envoyé : 26-05-2020 10 h 58
À : MacKnight, Aisling (HC/SC) <aisling.macknight@canada.ca>
Cc : Khalil, Samantha <Samantha.Khalil@pmo-cpm.gc.ca>
Objet : RE : Numéros d'approbation de SC – 20 mai

Sont-ils arrivés? 😊

Sébastien Belliveau
Directeur adjoint / Deputy Director

Gestion des enjeux et affaires parlementaires
Issues Management and Parliamentary Affairs
Cabinet du premier ministre / Office of the Prime Minister

De : MacKnight, Aisling (HC/SC) <aisling.macknight@canada.ca>
Envoyé : 25 mai 2020 10 h 54
À : Belliveau, Sébastien <Sebastien.Belliveau@pmo-cpm.gc.ca>
Cc : Khalil, Samantha <Samantha.Khalil@pmo-cpm.gc.ca>
Objet : Re : Numéros d'approbation de SC – 20 mai

Ce sont les plus récents, les nouveaux chiffres sortiront ce soir.

Aisling MacKnight
613-327-2803

Le 25 mai 2020, à 10 h 53, Belliveau, Sébastien <Sebastien.Belliveau@pmo-cpm.gc.ca> a écrit :

Bonjour! Avons-nous les plus récents ou est-ce ceux-ci les plus récents?

Sébas

Sébastien Belliveau
Directeur adjoint/ Deputy Director

Gestion des enjeux et affaires parlementaires
Issues Management and Parliamentary Affairs
Cabinet du premier ministre / Office of the Prime Minister

De : MacKnight, Aisling (HC/SC) <aisling.macknight@canada.ca>

Envoyé : 20 mai 2020, à 10 h 08

À : Belliveau, Sébastien <Sebastien.Belliveau@pmo-cpm.gc.ca>; Khalil, Samantha <Samantha.Khalil@pmo-cpm.gc.ca>

Objet : Numéros d'approbation de SC – 20 mai

Bonjour tout le monde,

Je joins les plus récents chiffres pour la période des questions d'aujourd'hui.

Merci,

Ash

APPROBATIONS DE SC : 26 mai

INSTRUMENTS MÉDICAUX

En date du **26 mai**, Santé Canada a autorisé un **total** de **200** instruments médicaux dans le cadre de l'arrêté d'urgence :

- **19** trousses de dépistage
- **180** instruments autres que les instruments diagnostiques in vitro (IDIV) :
 - **8** masques N95
 - **43** masques chirurgicaux
 - **58** écrans faciaux
 - **6** ventilateurs
 - **11** gants
 - **5** stérilisateurs
 - **49** autres (thermomètres, assistance respiratoire, lits, écouvillons, trousses d'isolation, accessoires de ventilateur, IA pour le diagnostic, réactifs de test, moniteurs, logiciel, solution de stérilisation, surveillance du glucose, spiromètre, Bipap, casques CPAP, pompes à perfusion et caméra thermique).

DÉSINFECTANTS POUR LES MAINS ET AUTRES DÉSINFECTANTS

En date du **26 mai**, Santé Canada a autorisé :

- **99** désinfectants
- **2 519** nouveaux produits désinfectants pour les mains
- **1 606** nouvelles licences d'établissement pour les médicaments en vente libre et les produits de santé naturels

ARRÊTÉ D'URGENCE SUR LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS ET D'INSTRUMENTS MÉDICAUX (importations) :

- En date du **26 mai**, Santé Canada a ajouté **un total de 77 instruments médicaux** à la *Liste d'instruments médicaux destinés aux importations et aux ventes exceptionnelles*, en vertu de l'arrêté d'urgence¹.
 - Ventilateur : 1
 - Masques : 49
 - Respirateurs N95 : 4
 - Blouses médicales (y compris tablier, manche) : 12
 - Combinaison/tenue de protection: 4
 - Filtre de respirateur : 1
 - Écran facial : 2
 - Gants : 4

¹Une fois ajoutés à la liste, les importateurs titulaires d'une licence d'établissement d'instruments médicaux sont autorisés à importer ces produits, en avisant Santé Canada cinq jours à l'avance.

- En date du **26 mai**, Santé Canada a ajouté un **total de 39 médicaments** à la *Liste des drogues destinées aux importations et aux ventes exceptionnelles*, en vertu de l'arrêté d'urgence².

LICENCES D'ÉTABLISSEMENT D'INSTRUMENTS MÉDICAUX (LEIM) :

- En date du **26 mai**, nombre total de LEIM octroyées en vertu de l'arrêté d'urgence :
1 399
- Nombre total de demandes de LEIM toujours en attente : **30**

²Les entreprises titulaires d'une licence d'établissement pharmaceutique peuvent importer des médicaments figurant sur la *Liste des drogues destinées aux importations et aux ventes exceptionnelles*, en avisant Santé Canada cinq jours avant l'importation.